

littéralement écrasés et réduits à l'impuissance;» il relève aussi «le discours magistral de M. Brincour, qui fit preuve d'un savoir philosophique et théologique tellement vaste qu'on ne savait pas s'il fallait admirer plus sa science ou sa logique. Il abîma réellement le docteur romain P. Schiltz qui fit pitoyable figure en face de son contradicteur. Grande impression firent également les discours des orateurs de l'opposition X. Brasseur, L. Lacroix, et je crois qu'à cette occasion j'ai prononcé un de mes meilleurs discours. Le président (Auguste Laval) ne trouva pas l'occasion de me rappeler une seule fois à l'ordre, ce qui veut dire beaucoup dans une pareille matière.»

A la séance de la Chambre du 21. 5. 1912, Michel Welter prend le contre-pied de la Droite et «envisage la question scolaire non pas au point de vue du père, mais à celui de l'enfant.» Le lendemain il combat ce qu'il considère comme un «anachronisme imposé à l'Etat: l'obligation de faire donner un enseignement religieux quelconque.» Pour Welter «l'Etat étant neutre, sans religion, areligieux par essence, n'a pas qualité pour obliger des enfants et des parents de prendre un enseignement religieux quelconque.»

Il trouve même à redire à cet article que nous envient tant de pays étrangers et selon lequel une simple lettre des parents peut dispenser les enfants de l'enseignement religieux. Welter est méfiant. «Vous avez entendu comment on veut comprendre cette liberté des parents. On veut entourer cette dispense de toutes sortes de difficultés. C'est déjà étrange qu'on doive demander ces dispenses.» D'après Welter il eût été rationnel de renverser les choses: «Que ceux qui veulent suivre le cours de religion le déclarent, alors on instituerait un cours si l'on a des enfants qui entendent le suivre.»

Quant à l'art. 22 qui demande le respect de l'opinion religieuse d'autrui et dont l'importance doit ressortir pour quiconque se figure qu'il se trouve dans un pays à 90% catholique, il ne pèse pas lourd pour le chef socialiste, qui trouve «qu'il date d'une autre époque. Il n'est pas conforme aux exigences modernes. L'enseignement doit être laïque, rien que cela. Il doit être neutre et ne doit pas être imprégné de cette atmosphère religieuse dont on a parlé.»¹²⁾

Welter regrette aussi «la part faite au clergé dans l'administration, la direction, la surveillance, dans la commission d'instruction, la commission de surveillance des écoles normales, les commissions locales.»

Après avoir combattu le principe de la liberté de l'enseignement et cité en guise d'épouvantail ce qui se passait en Belgique, il en vint à dire à la fin de son discours: «Le projet . . . outrageusement clérical . . . peut être un progrès au point de vue technique et pédagogique, mais sous les autres points de vue, ce n'est pas un progrès, c'est un recul, un arrêt; car la voie du progrès véritable se trouve dans la direction de la laïcisation . . . Nous ne voulons plus de la religion comme base morale ou du moins de l'enseignement religieux dans l'école.»